

16 FEV. 2015

**TEMOIGNAGE DU JEUNE CHARPENTIER DE LA VILLE, PIERRE BRUNET**

**SUR LA FABRICATION DU BRANDON DE LA SAINT-JEAN ET DE SON  
CONSENTEMENT A LA PRESENTATION DE LA CANDIDATURE A L'UNESCO**

Je suis Pierre BRUNET et j'exerce le métier de charpentier à la ville de Bagnères-de-Luchon. Depuis 6 ans maintenant, je réalise la confection du brandon. J'ai appris ce savoir-faire auprès d'un ancien collègue, Noël PASCAL, qui m'a expliqué toute la fabrication.

Je suis fier d'être là pour continuer la tradition car cela est en mon sens très important et permet de protéger et continuer ces traditions. J'espère ainsi pouvoir plus tard transmettre mon savoir au plus jeunes de façon que cette tradition ne se perde jamais dans le temps.

Tout d'abord, il faut sélectionner l'arbre pour qu'il atteigne 11 m de hauteur maximum.

On part d'un arbre écorcé et ébranché sur lequel on enlève l'écorce au moyen d'une hache.

On commence à l'ouvrir en 4 parties à l'aide de coins en fer. On continue à l'ouvrir d'abord avec des coins en bois (les coins sont en hêtre obtenus à partir de plateau en hêtre et taillés à la scie ruban pour tailler idéalement). On refait toutes les parties jusqu'à avoir 32 parties avec des coins toujours en bois de tailles différentes, les plus gros pour la partie supérieure pour arriver, avec les plus petits, sur la partie inférieure.

On procède ensuite au cerclage de la partie supérieure pour qu'il ne s'ouvre pas.

Ensuite, au moyen de l'élévateur, on le place dans la buse prévue à cet effet.

La veille de la Saint-Jean, on monte l'échafaudage et on procède à l'empaillage au moyen de paille en fibre de bois.

Le brandon est ainsi prêt pour être brûlé le jour de la Saint-Jean, le 23 Juin.

Je suis fier d'avoir participé à la préparation de la candidature des « fêtes du feu du solstice d'été dans les Pyrénées », et je donne mon consentement libre et éclairé pour que cette tradition puisse être inscrite sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité.

*P. Brunet*

Le bureau de la Fanfare Luchonnaise  
1 rue de l'ône  
31110 BAGNERES DE LUCHON

Reçu CLT / CIH / ITH  
Le 28 MARS 2014  
N° 0225

Mairie  
Hôtel de ville  
Allées d'Etigny  
31110 BAGNERES DE LUCHON

La fanfare luchonnaise soutient pleinement la ville de Bagnères de Luchon à la candidature au patrimoine culturel auprès de l'UNESCO sur le thème du brandon de la Saint-jean et de la Saint-Pierre pour fêter le solstice d'été dans les Pyrénées.

Depuis sa création en 1875, la fanfare luchonnaise a toujours participé à cette célébration en défilant dans les rues principales de la ville de Bagnères de Luchon, vêtue de son costume traditionnel accompagnée par les tous groupes folkloriques du luchonnais.

Arrivés au pied du brandon de la saint-jean qui est dressé comme une pyrite, tous les groupes font leur représentation jusqu'à ce que :

La nuit noire tombée  
le brandon va s'embraser  
souhaitant une belle saison d'été  
à la « Reine des Pyrénées »

Tous les membres de la fanfare sont très attachés aux traditions de notre cité thermale et souhaitent de tout cœur que cette candidature aboutisse favorablement afin de valoriser cette coutume ancestrale du massif pyrénéen.

Le bureau de la fanfare



Didier Deo  
Président de la compagnie des guides à cheval

Mairie de Bagnères de Luchon

La compagnie des guides à cheval, soutien pleinement la ville de Bagnères de Luchon à la candidature d'un dossier au patrimoine culturel immatériel, sur le thème du brandon de la saint Jean. Car depuis 1763 date de création de notre métier pendant l'avènement d'Etigny, ou l'affluence des estivants venant chercher santé et distraction dans la ville thermale.

La compagnie des guides à cheval a toujours participé à la fête du brandon de la saint Jean. Avec nos chevaux et nos costumes traditionnels en traversant les rues principales de la ville thermale, accompagné de nos claquements de fouet unique au monde. Nous guidons la foules jusqu'au pied du brandon. Notre corporation entoure ce dernier et l'honore avec un claquement de fouet avant son embrasement à la dernière lueur du jour.

Les Guides à cheval son très accroché aux traditions de notre cité thermale, et souhaite de tout cœur que cette candidature aboutisse favorablement afin de valorise les coutumes ancestrale de nos Pyrénées.

Je vous pris de croire Mesdames et Messieurs, a nos salutations distinguées.

Dimanche 15 décembre à Bagnères de Luchon.

Le président de la compagnie des Guides à cheval.



**Le « Quadrille-Luchonnais »**  
**Marie-Michèle Fournier**  
Présidente  
tél. 06.11.67.13.79

Luchon, le 08.01.2014

**Mme Michèle Cau**  
3ème Adjointe au Maire  
Chargée de la Culture  
31110 Luchon

**Objet :** Réponse Brandon

Madame,

C'est avec grand plaisir, que notre groupe s'associe à ce projet, de présenter un dossier au Patrimoine Culturel, sur le thème du « Brandon », dans notre ville de Luchon.

J'ai personnellement connue la fête du Brandon de la St Jean à Luchon depuis mon enfance, et j'ai pu constater chaque année le même enthousiasme par un public toujours fidèle à cette fête locale.

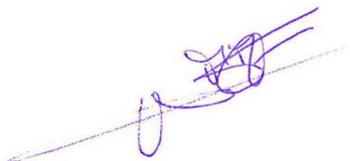
J'ai créée mon groupe Folklorique en 1991, le «Quadrille-Luchonnais» qui retrace et perpétue les danses du XVIII ème Siècle à Luchon.

D'après mes recherches, la fête du «feu» pour le solstice d'été, était déjà de rigueur à cette époque.

Pour notre part, depuis le 23 juin 1992, le Quadrille participe et rejoint les trois autres groupes ( Fils de Luchon, Fanfare et Guides à Cheval ), pour perpétuer cette coutume du Pays, cher dans le cœur des Luchonnais.

Il nous serait très agréable de savoir que cette demande puisse être acceptée auprès de l'UNESCO.

**La Présidente**  
**Marie-Michèle Fournier.**





*Maison de la Barousse - 65370 Sarp*

*Tél : 05 62 99 35 23*

*Le Président : René Marnot*

*Tél : 06 88 94 14 18*

---

Le projet d'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO des brandons, porté par trois pays, l'Andorre, l'Espagne et la France, retient notre attention.

Nous souhaitons apporter notre soutien à cette candidature.

**L**a tradition des brandons est forte dans notre Vallée Pyrénéenne. Elle est portée aujourd'hui par des Hommes et des Femmes qui se battent pour préserver des traditions ancestrales.

Le Brandon (*'tch har*) est un arbre que l'on a fendu et tenu écarté par des coins en bois pour qu'il sèche très vite et s'enflamme facilement le moment venu... Planté par le petit bout, on le fait brûler le soir de la Saint-Jean. C'est un moment de fête !

La tradition remonte à l'âge du bronze où l'on célébrait le solstice d'été comme fête du soleil et de l'eau.

La « Fête du Brandon » a franchi les siècles et s'est enracinée dans les coutumes de la Vallée....

Au Moyen Age, la Barousse faisait partie du « Pays d'Etat des Quatre Vallées » comprenant la Neste, la Vallée d'Aure, le Magnoac et la Barousse.

Cette forme administrative a duré jusqu'à la Révolution.

Une Charte, puis des Règlements de Police, réglaient le mode de vie de ces montagnards. Ainsi, le règlement de la Barousse du 26 janvier 1766, comprenait

dans l'Article 31 : « ... *aux quatre derniers mariés de chaque communauté de faire un brandon...* » Les mariés ont été ensuite remplacés par les conscrits.

Aujourd'hui, presque tous les villages (25) de la Barousse, comptant 3000 habitants, perpétuent la tradition de la Saint Jean.

Les mariés et les conscrits ont été remplacés par des hommes et des femmes de bonne volonté qui s'investissent dans les manifestations du village et plus largement de la vallée.

Certes, on ne va plus dans la forêt comme par le passé, avec la paire de vaches, chercher l'arbre bien choisi et tombé à la bonne lune. Le tracteur forestier allège le travail des hommes, plus pressés aujourd'hui... Mais la fente du brandon rassemble toujours dans la joie les plus anciens qui indiquent au plus jeunes, l'endroit précis où le coin doit être planté... C'est l'occasion d'appendre à frapper à plusieurs, avec la masse trop lourde pour certains... Peu importe ! A la fin, les forces reviennent en dégustant la saucisse grillée que quelques « spécialistes » ont fait cuire près d'un brasier imposant et arrosée d'un vin rouge bien choisi....

L'arbre si bien préparé, sera bientôt planté. Un engin mécanique sécurisera l'opération qui auparavant était menée à l'aide de cordages, d'échelles et de madriers... (*Des mesures de prévention des risques ont maintenant beaucoup plus d'importance.*)

Le matin du grand jour, le tracteur communal attelé d'une remorque circule de ferme en ferme pour collecter de la paille ou des restes du fenil que pour l'occasion on a nettoyé.

Voilà de quoi bien préparer le foyer. Ensuite un jeune volontaire grimpe au sommet de l'échelle pour coiffer le brandon d'un bouquet de fleurs. Tout est prêt pour le soir.

Dès la tombée du jour, les villageois sont là, mais aussi les amis d'à côté et les citadins qui reviennent pour un week-end joyeux... (*Pour ne pas se concurrencer entre villages voisins la période des brandons s'étale sur une quinzaine de jours.*)

Autour du feu, d'où jaillissent des gerbes incandescentes, les enfants sont toujours aussi bruyants. Aujourd'hui, le petit « *har* » que par le passé les jeunes

gens brandissaient et faisaient tourner autour des gens agglutinés, a disparu. Les mamans ont trop peur maintenant que leurs progénitures se brûlent !

Les chanteurs de la chorale voisine entonnent des airs de nos montagnes...

Dans un coin, un barbecue grille la ventrèche et la saucisse, et un fumet irrésistible affame les moins goulus...

A peine le brandon décharné s'est-il effondré dans un regain de flamme qui scelle son agonie, tous les badauds accourent pour se restaurer dans une joie partagée. Là aussi, rien n'a changé depuis des générations...

Quel délice de poursuivre les discussions en dégustant le « Fromage de Barousse » et les beignets préparés l'après-midi par des mamans et des grand-mères dévouées !

A l'initiative de la Communauté de Communes, pour perpétuer et conforter la tradition des brandons, le deuxième samedi de juin, des Baroussais de bonne volonté montent au Port de Balès (*alt.1755m*) fendre quelques arbres dans un rituel bien installé.

Ce lieu est important dans la symbolique de la Vallée. (*Le Port de Balès fait parti de ces montagnes qui appartiennent en indivis aux Baroussais, biens issus des deux baronnies qui au Moyen Age régnaient sur la vallée.*)

C'est au sommet des montagnes de Barousse que le soir du 14 juillet, des arbres empaillés crachent au firmament des flammes endiablées au son des trompes de chasse et des chants pyrénéens...Un feu d'artifice termine la veillée.

Il arrive trop souvent que le temps peu clément perturbe la soirée.

C'est alors au refuge de « Saoubète », plus bas dans la vallée, que près de l'âtre, nombreux sont ceux qui s'éternisent dans la nuit profonde de la montagne...

(*Cette manifestation au Port de Balès a fait l'objet d'un reportage sur la revue Pyrénées Magazine en novembre 2009.*)

Par le passé déjà, cette tradition du brandon a été célébrée par un poète paysan de chez nous. « *Encàra que m'y tourní, et sé de Sént-Juan qu'ey ùa vèra hèsta.* » (*Encore je le dis, le soir de Saint-Jean c'est une belle fête.*)

Jùan Soulé-Ventura (*Chantré Baroussais du 19<sup>me</sup> siècle*)

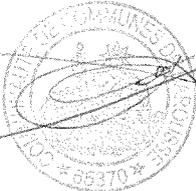
Quoi de mieux pour appuyer notre démarche et perpétuer cette tradition de nos populations des Pyrénées ?

Nous espérons que ce projet d'inscription au patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO recevra l'agrément de ces hautes instances.

Sarp le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Le Président de la Communauté  
de Communes de Barousse

R.Marrot



# Luchon

LA VILLE

*Pyrénéz-vous !*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 29 JUIN 2013

N°Dél-2013-0083

Feuillet n° : 0467

L'an deux mille treize, le 29 juin, à 08 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Bagnères de Luchon, s'est réuni, sous la Présidence de M. Louis FERRÉ, Maire, en session ordinaire dans la salle des délibérations, à l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Monsieur le Maire le 24 juin 2013 conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales

**Etaient présents** : M. le Maire, Mme Hélène ESCAZAUX, Mme Michèle CAU, M. Yves LAVAL, M. Claude LUPIAC, adjoints.

M. J. Louis REDONNET, M. Sébastien DENARD, M. Mike JONES, Mme Brigitte LAPEBIE, Mme Danièle GASSET, Mme M. Thérèse ARRAZAU, Mme Mauricette MARKIDES

**Excusés** :

Mme Cécile PERCIE DU SERT ayant donné procuration à Mme CAU

M. Jean SICART ayant donné procuration à Mme Hélène ESCAZAUX

Melle Emmanuelle BALLARIN ayant donné procuration à Mme Brigitte LAPEBIE

M. Gérard SUBERCAZE ayant donné procuration à M. J. Louis REDONNET

Mme M. Paule ACHARD ayant donné procuration à Mme Mauricette MARKIDES

M. Bernard ESCAZAUX ayant donné procuration à M. Yves LAVAL

**Absents** : M. Patrick FOURNIER, M. John PALACIN, Mme Murielle BERGES, Melle Elodie GRAND.

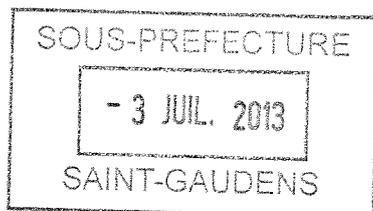
Les conseillers présents forment la majorité des membres en exercice conformément à l'article L 2121-17 du CGCT. Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, un secrétaire a été désigné, Mr Sébastien DENARD ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il accepte.

**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'UNESCO, AUTORISATION DE DEPOT D'UN DOSSIER DE CANDIDATURE EN PARTENARIAT AVEC L'ANDORRE ET LE VAL D'ARAN :**

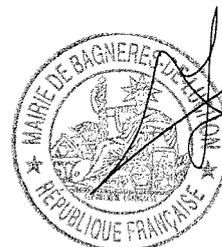
Dans le cadre de la Convention pour la Sauvegarde du Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO, madame CAU propose d'autoriser, Monsieur le Maire, à déposer un dossier de candidature en partenariat avec l'Andorre et le Val d'Aran.

Ces communautés avec lesquelles nous partageons depuis la nuit des temps la coutume des fêtes du feu (Brandon de la Saint Jean), au solstice d'été et qui comme nous sont désireuses que cette tradition soit inscrite au Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 12 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention, autorise monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature dans le cadre de la Convention exposée en séance.



Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Louis FERRE



Déposée à la Sous-Préfecture le : - 3 JUIL. 2013

Affichée le : - 3 JUIL. 2013

Mairie de Bagnères-de-Luchon - 23 Allée d'Etigny, 31110 Bagnères-de-Luchon  
t. 05 61 94 68 68 | f. 05 61 94 68 77 | [mairie-luchon.fr](http://mairie-luchon.fr)



Nombre de membres en exercice : 41  
Quorum : 21  
Nombre de délégués présents : 13  
Procuration(s) : 0  
Délégués pouvant prendre part au vote : 13  
Exprimés : 13  
Pour : 13 Contre : 0  
Abstention (s) : 0  
Date de la convocation : 20.07.2013

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**N° 31-2013**

La 1<sup>re</sup> réunion du Conseil Communautaire du 19 juillet DEUX MILLE TREIZE à 20 h 30, n'ayant pas permis de délibérer faute d'un quorum suffisant, une 2<sup>e</sup> réunion s'est tenue Salle Sainte-Christine, le 25 juillet DEUX MILLE TREIZE, à 17h30.

Présents à la 1<sup>re</sup> réunion : Mmes CAU, ESCAZAUX, BALLARIN, SACOURTADE, SANCHIS, MOUNIC, MM. REDONNET, BEYRIA, COMET Sylvain, SABADIE, CABÉ, LUPIAC, LAVAL, SICART, JOURTAU, SABADIE, ABADIA, PUENTÉ, CHÈZE.

Procurations : de M. JACOB à Mme SANCHIS

Excusés : Mmes GASSET, MM. FERRE, DARDE, HORMIERE, RIVES, PEYRE, BORDES,

Présents à la 2e réunion : Mmes CAU, ESCAZAUX, MOUNIC, MM. REDONNET, SABADIE, DESMEULES, JACOB, HORMIERE, ABADIA, RIVES, PUENTE, JAUSSELY, CHEZE

Excusés : Mme SANCHIS, GASSET, MM. BEYRIA, FERRE, LAVAL, DARDE, ARNAUDUC, BORDES.

**OBJET : SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'UNESCO – DOSSIER DE CANDIDATURE EN PARTENARIAT AVEC L'ANDORRE ET LE VAL D'ARAN**

Madame CAU informe le Conseil Communautaire que, dans le cadre de la convention relative à la *sauvegarde du Patrimoine Immatériel de l'UNESCO*, la Commune de LUCHON a délibéré pour déposer un dossier de candidature, en partenariat avec l'ANDORRE et le VAL D'ARAN. En effet, ces Communautés partagent de longue date la coutume des fêtes du feu au solstice d'été (BRANDON DE LA SAINT-JEAN) et sont désireuses que cette tradition soit inscrite au **Patrimoine Culturel Immatériel de l'UNESCO**.

Cette tradition étant également partagée par les communes du Canton de LUCHON, le Président propose que la Communauté de Communes du PAYS DE LUCHON, qui regroupe les 31 communes du Canton de LUCHON, apporte son soutien à la Commune de LUCHON

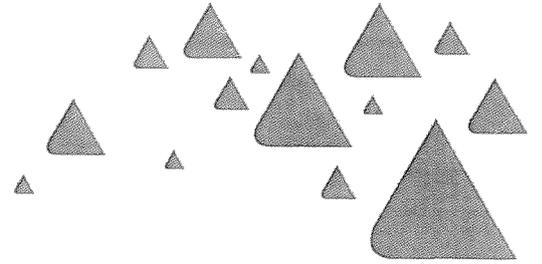
A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire approuve cette décision et demande au Président d'adresser cette délibération à la mairie de BAGNERES DE LUCHON, pour la soutenir dans sa démarche.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.*

*Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme.*

Le Président,  
**Jean-Louis REDONNET**,  
05 61 79 12 90  
  
31110 MOUSTAJON



## ATTESTATION

Je soussignée, Michèle CAU, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire de Bagnères-de-Luchon, en vue du dossier de candidature au Patrimoine Culturel Immatériel auprès de l'UNESCO sur le thème du brandon de la Saint-Jean et de la Saint-Pierre (fête du feu et du solstice d'été dans les Pyrénées), projet en association avec l'Espagne et l'Andorre, certifie que la fête du brandon de la Saint-Jean est une fête traditionnelle, populaire et culturelle qui remonte depuis la nuit des temps et n'a jamais été interrompue.

De plus, cette fête n'étant pas inscrite dans son inventaire culturel, la Ville de Bagnères-de-Luchon a donc décidé de remédier à cet état de fait afin qu'elle ne soit plus uniquement transmise et perpétuée oralement mais qu'une reconnaissance écrite soit faite pour les générations à venir.

Fait à Bagnères-de-Luchon, le 13 mars 2014.



Michèle CAU  
3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire chargée de la Culture

